

continuellement les travaux qui s'effectuent à l'entrée du port ; et il se fait également une inspection de l'encaissement en voie de construction du côté de la ville. Je dois ajouter que, au jugement de nombre de personnes compétentes en la matière, si on n'eût exécuté les travaux actuels, le port eût été pratiquement détruit à l'heure qu'il est ; car il se serait formé dans le lac deux ou trois chenaux qui se seraient frayés une route à travers l'île, jusque dans le port. Quant aux travaux qui se font actuellement à l'entrée du port, je puis en parler en connaissance de cause, vu que j'ai passé un été dans l'île ; et je dois dire que nul port de la province d'Ontario n'offre une plus belle embouchure que celui de Toronto. Cette embouchure a une largeur de 400 pieds, et la distance de Niagara et de Montréal se trouve abrégée de dix milles. Avant la construction de ces travaux, à l'époque où le chenal se formait par l'influence de causes naturelles, j'ai vu nombre de vaisseaux échoués sur le sable ; tandis qu'aujourd'hui, le port possède une embouchure magnifique, qui permet de draguer à une profondeur de quarante pieds et au delà, avant d'atteindre le roc. Et quand le ministre des Chemins de fer et Canaux, dans un avenir assez rapproché, je l'espère, consentira à donner aux canaux une profondeur de vingt pieds, notre port offrira à la flotte océanique une splendide embouchure.

Lacs Simcoe et Couchiching—Aménagement des eaux..... \$5,000

M. OUMET : Ce crédit est affecté à l'amélioration et à l'élargissement de l'embouchure du lac, de façon à régler le régime des eaux au moyen d'une digue mobile, qu'on pourra partiellement enlever aux eaux hautes et remettre en place aux eaux basses. J'ai compris que ce travail serait avantageux à un territoire assez étendu, embrassant trois ou quatre comtés, qui éprouvent des dommages sérieux, par suite des inondations du printemps, tandis que durant l'été, il y a très peu d'eau dans le lac. On a fait les explorations avec tout le soin possible.

M. MULOCK : Où cette digue sera-t-elle construite ?

M. OUMET : Sur le bras-est de la rivière Severn. La digue ne nuira point à l'exploitation des moulins.

M. MULOCK : Je suis heureux de rendre au moins une fois hommage au ministre des Travaux publics pour cette bonne action. Ce projet, s'il est mené à bonne fin, par des moyens légitimes, sera une mesure tout à fait protectrice.

Fluve Columbia—Protection de la rive à Revelstoke, etc..... \$5,000

M. MILLS (Bothwell) : Quelle est la raison précise de ce crédit ? Le gouvernement possède-t-il quelque propriété à cet endroit ?

Sir JOHN THOMPSON : Les terrains sur lesquels est située la ville de Revelstoke, appartiennent au gouvernement fédéral. Il y a quelques années, le gouvernement provincial engagea une lutte dans le but de prendre possession de ces terrains et voulut émettre des patentes ; mais, durant la récente inondation, ces travaux menacèrent ruine, ce qui occasionna de sérieux dommages

à l'emplacement de la ville. Nous nous proposons d'entreprendre les travaux nécessaires pour donner plus de solidité à la digue ; mais il est bien entendu qu'avant de rien faire, il faudra que le gouvernement provincial abandonne sa réclamation.

Glissoirs et estacades—District d'Ottawa, \$750

M. BRYSON : Je désire attirer l'attention sur le fait qu'en 1890 ou 1891, il a été construit une digue aux Grandes Chutes, à la tête de la rivière Coulonge. Le niveau de ce barrage, étant plus élevé que celui du barrage construit nombre d'années auparavant, avait causé des dommages importants à un certain nombre de cultivateurs, sur un parcours de deux ou trois milles en amont de la rivière Coulonge. Pendant quelque temps, l'ingénieur en charge prétendit que le barrage n'était pas plus élevé que l'ancien et que les dommages étaient dus aux débordements du printemps. Toutefois, au printemps de 1893, il se rendit sur les lieux, en compagnie des habitants et se convainquit que, dans une certaine mesure, les dommages dont les terres avaient souffert étaient dus à la construction de la digue, et le printemps dernier, il envoya un arpenteur faire les délimitations des terrains inondés. Puisque le crédit nécessaire pour payer ces indemnités n'a pas été inscrit aux évaluations budgétaires, je demanderai à l'honorable ministre de faire un virement, si la chose est possible, ou sinon, d'envoyer un arbitre avec mission de constater le montant de l'indemnité à laquelle chaque habitant a droit.

M. OUMET : Le rapport a été transmis trop tard pour que l'affaire fût soumise au Conseil, de sorte que ce crédit est remis au prochain exercice.

M. BRYSON : L'honorable ministre verra-t-il à envoyer un arbitre chargé de constater sur place les indemnités à payer, de façon que ce crédit puisse être inscrit au budget du prochain exercice ?

M. OUMET : J'y verrai certainement.

Ponts sur la Saskatchewan à Edmonton, dans les Territoires du Nord-Ouest, la municipalité fournissant 25 pour 100 du coût..... \$25,000

M. MILLS (Bothwell) : Se propose-t-on de bâtir un pont de niveau avec la surface de chaque côté ? Il me semble que si le chemin de fer a une traverse à cet endroit, une construction unique pourrait être utilisée et comme pont des voyageurs et comme pont de chemins de fer, tout en étant de niveau avec la surface de chaque côté.

M. DALY : Il paraît que le chemin de fer passera à une distance considérable en bas de la ville. Le projet préconisé par l'honorable député a été soumis au comité des chemins de fer, mais on n'a pas l'intention de traverser la rivière maintenant, et la construction de ce pont est d'urgence, d'absolue nécessité, pour les habitants d'Edmonton, de Saint-Albert et de la Saskatchewan-nord. La longueur serait d'un demi-mille, et non pas d'un mille et demi, comme l'a dit l'honorable député.

Pont tournant sur le canal de Burlington..... \$5,000

M. BAIN (Wentworth) : Où est ce canal de Burlington ?